

DÉFINITION

Traverse paysagère : une planche en bois, destinée à être utilisée comme élément décoratif d'aménagement extérieur. D'aspect brut de sciage avec au minimum 3 arêtes vives, elle est employée comme bordures de massifs, parking, retenues de terres, descente de garage, terrains de pétanque, escaliers, allées, chemins, passages piétonniers ou pour les véhicules. La pose peut être verticale ou horizontale.



DOMAINES D'EMPLOI :

Les traverses paysagères sont employées pour :

- Délimiter et rythmer les surfaces (exemple : bordures d'allées...)
- Façonner les formes (exemple : retenues de terre...)
- Souligner les mouvements de terrain (exemple : escaliers...)
- Soutenir terrasses et plantations (exemples : chemins, pontons, terrasses...)
- Renforcer les perspectives (exemple : murets...)

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

■ **Les essences** : les essences feuillues et les essences résineuses utilisées pour la fabrication des traverses paysagères sont :

↳ Côté Résineux

• Pins



• Douglas



↳ Côté feuillus

• Chêne Rouvre et Pédonculé



• Châtaignier



• Robinier



■ La qualité

A ce jour, trois catégories de traverses paysagères ont été définies pour répondre à divers usages :

- ➔ **La traverse paysagère Éléance** : pour mettre le bois à l'honneur dans le cadre d'une présentation irréprochable de vos créations.
- ➔ **La traverse paysagère Classique** : pour allier la performance à une intégration parfaite du bois dans les aménagements extérieurs.
- ➔ **La traverse paysagère Bocagère** : pour structurer les espaces naturels grâce à un produit discret et efficace.

Quelles traverses pour quels usages ?

| | ÉLÉANCE | CLASSIQUE | BOCAGÈRE |
|---|---------|-----------|----------|
| Modelage et structuration du paysage | X | X | X |
| Pontons, terrasses, passerelles, passages | X | X | |
| Aménagements e lieux de réception | X | | |
| Aménagements routiers (ronds-points, parkings...) | X | | |
| Escaliers extérieurs | X | X | X |
| Bancs et autres mobilier | X | | |
| Bordures | X | X | X |

■ Dimensions standards

➔ Côté Résineux

| Épaisseur en mm | Largeur en mm | |
|-----------------|---------------|-----|
| | 200 | 225 |
| 100 | ✓ | ✓ |
| 120 | ✓ | |
| 125 | ✓ | ✓ |
| 150 | ✓ | |

Longueurs disponibles : de 1 à 3 m
Autres longueurs disponibles selon vos besoins

➔ Côté feuillus

| Épaisseur en mm | Largeur en mm | | | | |
|-----------------|---------------|-----|-----|-----|-----|
| | 150 | 200 | 220 | 240 | 260 |
| 27 | ✓ | | ✓ | | |
| 60 | | | ✓ | | |
| 100 | | ✓ | | | |
| 120 | | ✓ | | | |
| 130 | | | ✓ | | |
| 140 | | | | ✓ | |
| 150 | | | | | ✓ |

Longueurs standards : 2,6 m
Autres longueurs disponibles sur commande

■ La durabilité

Les essences proposées dans cette fiche sont particulièrement adaptées aux réalisations en extérieur. Leur longévité et leur durabilité dépendent de la mise en œuvre : conception drainante de l'ouvrage, installation d'un feutre géotextile pour retenir la terre...

Avec ou sans traitement, en fonction de la conception des ouvrages, elles conviennent à des classes d'emplois 3.2 et 4 en présentant des longévités supérieures à 10 ans.

Pour chaque essence, le fascicule de documentation FD P 20-651 intitulé « Durabilité des éléments et ouvrages en bois » détermine la durée de vie probable des ouvrages en bois en fonction de leur classe d'emploi.

Toutefois, l'imprégnation par autoclave est recommandée afin de préserver les aubiers et garantir ainsi une meilleure durabilité et assurer la longévité de l'ouvrage.



Pour plus aller plus loin : les fiches comprendre N2, N3 et N4 permettent une meilleure compréhension de ces notions de « durabilité », « imprégnabilité », « classes d'emploi » et « longévité ».

Si vous choisissez une traverse paysagère en Pin notamment, un traitement de préservation par autoclave vide-pression est obligatoire afin de garantir une aptitude à la classe d'emploi 4. Ce traitement garantit une efficacité contre les attaques naturelles de champignons, d'insectes et de termites.

■ Le conditionnement

Pour le stockage, les traverses paysagères doivent être empilées sur liteaux.

MISE EN ŒUVRE

■ Pose

Poutre de toutes tailles et de largeurs diverses, les traverses paysagères s'adaptent à chaque projet. Mobiles, modulables, ajustables sur site, elles présentent une grande simplicité de mise en œuvre.

■ Recommandations

Les traverses paysagères sont dans la très grande majorité des cas, installées en contact avec le sol.

Pour assurer la longévité de l'ouvrage, quelques recommandations de mise en œuvre sont à respecter :

- **Assurer le drainage des eaux**, par la pose de gravillons en fond de fouille
- **Réduire au maximum le risque d'humidification** dès la phase de conception de l'ouvrage en favorisant sa bonne ventilation.
- **Protéger le bois en contact avec la terre**, (par exemple pour des traverses paysagères utilisées en soutènement de talus), par un film de protection (PVC, papier goudronné...),
- **Assurer la stabilité de l'ouvrage**

Pour les poses verticales

- Enterrer au moins 30% de la hauteur des traverses
- Réaliser des renforts en béton sur le tiers inférieur de la traverse (au-dessus des gravillons)

Pour les poses horizontales

- Fixer en terre les traverses en base de l'ouvrage par des fers torsadés (Ø 10mm L 0,70m)
- Fixer les autres traverses entres-elles par des pointes de fer

Pour un bois en situation de classe 4, il est recommandé de ne pas utiliser un film géotextile au contact du bois, de rendre le sol drainant autour du bois, d'utiliser une membrane d'étanchéité pour les parties hors sol type soutènement, de ne pas enfermer le bois dans une semelle béton (dans ce cas, il faut que l'eau puisse s'écouler à partir de la base).

Pour les traverses paysagères autoclavées, les coupes doivent systématiquement être badigeonnées avec un produit de traitement adapté. Pour une utilisation en contact avec le sol, ou de conception piègeante (cf FD P20-651), tout usinage est à proscrire.

PARTICULARITÉS

- Critères de classement des traverses élaborés par l'association **APECF** 

Ce classement ne vise que les essences feuillues.

| | Élégance | Classique | Bocagère |
|-----------------------|---|---|--|
| Arêtes vives | 3-4 | 3 | 2 |
| Découvert | > 60% de la largeur (tolérance 2cm sur une seconde arête) | > 60% de la largeur (tolérance 2cm sur une seconde arête) | > 40% de la largeur sur deux arêtes |
| Aubier sain | ✓ | ✓ | ✓ |
| Aubier passé | ✗ | ✗ | ✗ |
| Lunure | ✗ | ✗ | ✓ |
| Nœuds sains | ✓ Sans limitation | ✓ Sans limitation | ✓ Sans limitation |
| Nœuds grisettes | ✓ (si dur) | ✓ (si dur) | ✓ |
| Nœuds pourris | ✗ | ✓ Ø < 7 cm | ✓ Ø < 10 cm |
| Piqûre | ✓ | ✓ | ✓ |
| Trou de capricorne | ✗ | ✗ | ✓ |
| Rouge | ✗ | ✓ si dur | ✓ si dur |
| Pourriture blanche | ✗ | ✗ | ✗ |
| Flèche (rive et face) | ✓ < 2 cm | ✓ < 2 cm | ✓ < 2 cm |
| Roulure | ✗ | ✓ < 1/2 de l'épaisseur | ✓ Sans limitation |
| Gélivure | ✗ | ✓ Long < 100 cm | ✓ Sans limitation |
| Fentes | ✓ Long. maxi < 25 cm (possibilité d'Esses) | ✓ Long. maxi < 25 cm (possibilité d'Esses) | ✓ Long. maxi < 25 cm (possibilité d'Esses) |

✗ Défaut refusé

✓ Défaut accepté (sous condition)

Informations complémentaires :

- le guide des traverses paysagères en chêne, « le choix Naturel pour les aménagements extérieurs », réalisé par la FNB et l'association APECF.
www.traverses-paysageres.fnbois.com
- le Mémo « les bois extérieurs durables » élaboré par l'association ARBUST
www.bois-autoclave.org

